

## CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

### 1. Acceptation des conditions générales d'achat.

En acceptant une commande de notre part, le fournisseur accepte sans réserve, dans l'ordre de prévalence, les exigences particulières figurant sur la commande et les présentes conditions générales d'achat.

Le fournisseur renonce à se prévaloir, ni maintenant ni plus tard, de tout document contredisant l'une quelconque des clauses de ces conditions.

### 2. Commandes.

La commande entre en vigueur dès l'acceptation sans réserve de la commande par courrier simple adressé par le fournisseur, daté, signé au plus tard dans un délai de 7 (sept) jours calendaires. En l'absence de réserves expresses ou d'accusé de réception du fournisseur dans ce délai, la commande sera réputée acceptée par le fournisseur.

### 3. Prix.

Les prix portés sur nos commandes sont fixes, fermes, et non révisables, nets de tous droits, frais de facturation, frais de transport et d'emballage. Les emballages s'entendent Franco. En aucun cas, ils ne peuvent nous être consignés sans accord écrit préalable. En cas d'accord, la consignation doit être rappelée de façon apparente sur tout bordereau ou facture.

### 4. Délais.

La date de livraison indiquée sur nos commandes est de rigueur. Elle est celle de la livraison rendue en nos ateliers ou à l'adresse portée sur la commande.

En cas de retard, nous nous réservons le droit, sans mise en demeure préalable,

- d'appliquer des pénalités de retard à raison de 0, 5 % du montant de la commande par jour de retard.

- d'annuler la commande en cause, de plein droit et sans formalités, sans préjudice des indemnités qui pourront être demandées en réparation de l'inexécution de la commande.

- de nous adresser à un autre fournisseur pour obtenir les fournitures faisant l'objet de la commande. Le surcoût entraîné par ce nouvel achat sera à la charge du fournisseur défaillant.

### 5. Livraisons.

Sauf accord préalable, les livraisons doivent être effectuées du lundi au vendredi de 8 h à 17 h au lieu désigné par la commande.

Toute livraison doit être accompagnée d'un **bordereau de livraison (BL)** et d'un **certificat de conformité (CC)** NFL0015. Une livraison peut être refusée si elle n'est pas accompagnée de ces documents correctement renseignés.

Le BL doit porter la référence de notre numéro de commande, de notre numéro de dossier, de la désignation et de la référence de la fourniture, de la quantité, ainsi que la mention en cas de livraison partielle ou de solde de commande. Le BL et le CC peuvent être un seul et même document ; dans ce cas, ils doivent être fournis en 2 exemplaires.

Le numéro de commande et le numéro de dossier doivent figurer clairement sur l'emballage. Nous ne serons pas responsables de tout retard de paiement entraîné par tous documents manquants, insuffisamment renseignés ou illisibles.

L'emballage et le transport s'effectuent sous la responsabilité et aux frais du fournisseur.

Toute livraison anticipée ou excédentaire pourra être retournée en port dû et aux risques et périls du fournisseur. Les quantités manquantes feront l'objet d'une réclamation aux conditions de la commande.

### 6. Contrôle, assurance qualité.

L'acceptation de nos commandes implique, pour le fournisseur, la garantie (pièces et main d'œuvre) de la fourniture contre les vices cachés, les défauts d'exécution, de fabrication, de mise au point et d'installation, les fautes professionnelles.

Le fournisseur doit vérifier et certifier conformes les fournitures par rapport aux exigences de la commande.

Le fournisseur doit maintenir une organisation permettant d'assurer dans le temps la qualité et la traçabilité du produit qu'il réalise. Le fournisseur est tenu de nous signaler dans les plus brefs délais toute anomalie ayant un impact sur la conformité du produit.

Si un organisme de surveillance extérieur ou une administration est susceptible d'intervenir, mention en sera faite sur la commande et ne peut en aucun cas constituer dérogations à la présente clause. Le service qualité de notre société se réserve le droit d'intervenir à tout moment pour vérifier le bon respect des exigences. Le fournisseur devra respecter les exigences Qualité mentionnées dans la procédure ESTEVE: PR8-0.02.

7. **Acceptation.**

Toute marchandise ne sera considérée comme acceptée qu'après notre vérification matérielle de conformité aux clauses et spécifications de la commande ou aux normes en vigueur. Aucune fourniture ne pourra être réceptionnée si la totalité des exigences (conditions générales d'achat et exigences particulières) ne sont pas remplies. Toute fourniture non conforme est retournée au fournisseur, à ses frais, risques et périls, accompagné d'un rapport de contrôle. Le fournisseur est, en outre, tenu de supporter à ses frais, sur notre demande, les coûts engagés pour la mise en conformité du produit ou son remplacement.

8. **Facturation.**

Les factures doivent être adressées, en 3 exemplaires, au service achats. Elles doivent obligatoirement rappeler le numéro de la commande, le numéro de dossier, la désignation de la fourniture, la référence de la fourniture, la quantité livrée, les dates et numéro du BL, ainsi que le prix détaillé. Toute facture non conforme aux dispositions ci-dessus sera retournée au fournisseur.

9. **Paiements.**

Les paiements sont effectués, après réception des factures, et sous réserve de la conformité des marchandises aux spécifications et clauses de la commande suivant les conditions négociées. Les paiements pourront être diminués, par compensation, des sommes correspondant aux pénalités de retard et/ou aux dépenses liées à la mise en conformité des fournitures.

10. **Transferts de risques et de propriété.**

Les transferts de risques et de propriétés s'effectuent à la réception reconnue bonne, en nos ateliers telle que défini à l'article 7. Toute clause de réserve de propriété est réputée non écrite.

11. **Propriété industrielle, biens et outillages confiés.**

Le fournisseur est tenu de garder secret l'ensemble des documents et informations dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre des relations professionnelles.

Les outillages, biens et matières mis à disposition du fournisseur pour l'exécution de notre commande demeurent notre propriété. Le fournisseur s'interdit de communiquer à quiconque ou exploiter pour lui-même ou un tiers tout dossier, document ou outillage que nous lui aurions remis ou qu'il aurait réalisé pour notre compte. Le fournisseur en assurera la garde et l'entretien. Ils nous seront restitués sur simple demande.

Le fournisseur est tenu de nous avertir de tout changement intervenant dans ses installations.

12. **Transfert d'activité.**

Le fournisseur ne pourra sous-traiter, céder ou transférer à des tiers tout ou partie d'une commande sans l'autorisation préalable écrite d'ESTEVE.

13. **Attribution de juridiction, loi applicable.**

La commande est soumise au droit français. En cas de contestation, et à l'occasion de tout litige relatif à la commande, les tribunaux de Toulouse sont seuls compétents.